



## Préparer sa retraite : comment s'y prendre en matière d'assurances sociales

1<sup>ère</sup> partie

- Objectifs** ◆ - Prendre conscience des répercussions en matière d'assurances sociales, notamment dans l'AVS et la prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier) lorsqu'on se prépare à la retraite.  
- Répondre aux questions et demandes des participant(e)s en analysant leur situation.
- Contenu** ◆ - Comment procéder lorsqu'on désire partir à la retraite ?  
- A quoi faut-il être attentif en pareille circonstance ?  
- Quelles sont les incidences financières d'une telle décision ?  
- Quelles sont les assurances sociales concernées en pareille situation ?  
- Est-il possible d'anticiper la retraite dans les assurances sociales et à quel prix ?
- Dynamique pédagogique** ◆ Echange avec les participant(e)s, dialogues en fonction des situations individuelles formulées par les personnes présentes, travail de groupe et questionnaire en début de formation.  
***Important :** Il est indispensable de prendre le règlement (ou les statuts) ainsi que la dernière attestation d'assurance de sa caisse de pension à l'occasion de ces 2 journées de cours de même qu'une fiche de salaire et d'autres éventuels documents permettant de travailler de manière concrète sur une future situation de retraite (par ex. extrait de compte AVS).*
- Préparation à la journée** ◆ Préparer un historique de sa carrière professionnelle comportant :  
• Les années d'activité professionnelle effectuées à ce jour ;  
• Les salaires réalisés pendant ces périodes ;  
• Des informations sur sa situation personnelle (mariage, enfants, divorce, etc.).
- Animation** ◆ François Wagner, expert fédéral diplômé en assurances sociales.
- Public cible** ◆ Toutes personnes concernées par l'arrivée imminente à la retraite.
- Date, durée** ◆ Jeudi 27 mai 2010, de 09 h 00 à 17 h 00.
- Lieu** ◆ Hôtel de la Prairie, Av. des Bains 9, 1401 Yverdon-les-Bains, Tél. 024/423 31 31.
- Inscription** ◆ **Au plus tard jusqu'au lundi 26 avril 2010, pour les 2 journées :** ARC Suisse, Tél. 031/370 21 11, Fax 031/370 21 09, arc@travailsuisse.ch ou www.formation-arc.ch
- Information** ◆ Confirmation ou annulation sont adressées respectivement 2 et 3 semaines avant la date du cours.
- Frais** ◆ Pour les membres de Syna et transfair aucune taxe de cours ni frais ne sont perçus. Pour les membres SCIV, le règlement des prestations des secrétariats fait foi.  
Pour les 2 journées : membres Hotel & Gastro Union : Fr. 810.00 / non-membres : Fr. 980.00.

